

PIECES A FOURNIR POUR LA CELEBRATION DU MARIAGE A L'ETAT CIVIL AFRICAIN

- N°1) Une demande de mariage (à retirer à la Mairie) ;
- N° 2) Actes de naissance des conjoints légalisés ;
- N°3) Photocopies de la carte d'identité ou passeport légalisées des
Conjoints ;
- N°4) Photocopies de la carte d'identité ou passeport légalisées des deux
Témoins ;
- N°5) Quatre (04) enveloppes timbrées (selon lieu de naissance 2000 FCFA) ;
- N°6) Un livret de famille 2000 F CFA ;
- N° 7) Timbre 600 F (300 x2) ;
- N° 8) Des imprimées d'Extrait d'acte de mariage 100 F par copie x 2 ;
- N°9) Un certificat de célibat et de coutume pour les deux époux ;
- N°10) Un certificat prénuptial (visite de contre visite médicales) ;
- N°11) Droit de mariage 15 000 F CFA ;

NB :

- Le dossier doit être déposé trois semaines avant la date présumées
 - Communiquer votre numéro pour être fixé sur la date de la célébration du mariage.